



Compte rendu de la réunion du conseil d'administration de CAP

18 janvier 2022 à 18h30

Présents : Mmes MOREL, NORMAND, DE MARCH, LEROY, DENOU, BOUDET, DUPONT.

Mrs LEMONNIER, REMOND

Absents excusés : Mme LE RENARD – Mr RUAULT

Le conseil d'administration réuni en présentiel et en respectant les gestes barrière se prononce sur l'ordre du jour envoyé aux administrateurs le 13 janvier 2022.

1 – Élection du bureau suite à l'assemblée générale du 15 janvier 2022

Après appel à candidature le bureau est reconduit à l'identique :

- Présidente Odile MOREL
- Trésorière Pascale LE RENARD
- Trésorière adjointe Corinne DE MARCH
- Secrétaire René REMOND

2 – Projets

A - Le conseil d'administration conformément à ce qui a été annoncé lors de l'assemblée générale se propose d'accueillir des délégations de Crediton et de Saint Héliier. Le week-end du 31 juillet recueille le plus d'approbation pour organiser cette réception.

Le conseil estime ces délégations à une trentaine de visiteurs. Ils seront invités à visiter le parc botanique de haute Bretagne ainsi qu'à un brunch (si possible) – le coût estimé y compris avec les familles d'accueil se monte à **3150 euros**. (30 invités + 30 membres des familles accueil + 10 représentants de la municipalité = 70 participants x 45€)

B - Sollicitation de l'école des arts qui souhaite accueillir le Jersey Premier Brass.

Le conseil d'administration propose d'assurer une visite guidée de la ville d'Avranches. Les musiciens du JPB seront hébergés par leurs homologues de l'école des arts. L'association CAP invitera les membres du JPB (estimés à 25) et 5 accompagnants (CAP) à un repas dont le coût est estimé à **1050 euros**. (25 musiciens du JPB + 5 accompagnants de CAP = 30 participants x 35 euros)

C – Journée des adhérents

Sur proposition de la présidente il est acté de proposer aux adhérents de CAP une visite du château de Caen et de l'abbaye aux Hommes, avec un goûter dans l'après midi.

Sur la base de 25 participants cette sortie est estimée à **450 euros.**

3 – Dossier de demande de subvention

Le formulaire de demande de subvention a été transmis à la trésorière qui est chargée de le remplir et de le déposer avant le 22 février (date limite). Les éléments A,B et C ci dessus ont été débattus et élaborés à cette fin.

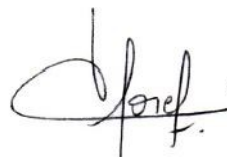
4 – Questions diverses

Aucune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h45



René REMOND, secrétaire



Odile MOREL, Présidente